

Réseaux transeuropéens pour l'échange électronique de données entre administrations

IDA II: orientations et projets

1997/0340(COD) - 08/01/1999 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission européenne soutient la position commune. L'objectif global du programme IDA est d'assurer l'appui télématique nécessaire à la mise en oeuvre des politiques et à la communication interinstitutionnelle dans un souci d'efficacité technique et économique. La plupart des modifications apportées par le Conseil consistent soit à renforcer l'efficacité de ces deux principes, soit à tenter de les harmoniser, en privilégiant les activités de coordination et de soutien plutôt que l'aménagement des infrastructures. Le Conseil a également amélioré la transparence et a mieux défini les responsabilités dans la mise en oeuvre du programme.